

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

\$ % ## & '
&(

!" #

) *

+ _____

' * % - ! . * , . ! " 0 # " / - "

4 % 1
% ,

% #

4 % 1
) % *

% ,

\$
4

2 3 & \$ 4 *

3 % , *

* 5 % '

' 1 , ,

. " ' * " ' " + 6 " # " - "/ " " 3 5 7 * " 8 * % . , * 9 2 ' 4





2 2 3 &

!! " " " " # "
* % ! " " !" 0 # 1
" \$ % &

!! " " " "
!! " " " " 0 <
(!' ; ! " ; !"
=====

\$ * 4
\$? 4 ?

)

! " "

4 % % * % / ! % % , * -
.! , . , 2/ ! % @ . + % ,

' * !) * , , * / , 1 / ! % , * " '
* , , 1 / ! % , * , % ! '
.* , . / - , * * 1 A , * ! '
- . * , . / - after the " amended Conventio
5 , 5) , * * " ! * 4 < ! - ,
' , . 1 .! , 2/ ! % @ . + % ,
" CRS MCAA" 9 on 0B

' * ! " . " , * * ' % % %
* , 5 , * * ' / * ! ! % # 1 % 5
/ % * " % * , * * ' ! / ! # 1 % % %
1 % 5 ! 5 , * * ' * % %

' * ! . % , * * ' * A 1 5 , 1 ,
, 1 ! , * * ' % % % * ,
/ * ! /B

- * % % , ! , 1 1 1 < * *
/ * % ! / % ! < * % 5 , * * ' , * * '
% % * " C " * ! < * % 5 ' , * * '
% / ! 1 1 * * , % 5 # 1 % ! < %

. D 5 * ! ! / ! A 1 , * * ' 5 * % ,
* . % ! , * * ' * '\$ - ' . % , 5 A 1 5 %
/ * ! / % % * %
* ! * % % % B

@ % , D 5 * ! ! " % " 5 A 1 , * * ' 5 *
% , * . / % , / * * ' / ! A
A * / ! * % % % B
\$! ! ! % , * * . % , * * ' *
- ' . . , 1 * % \$ C 1 ! < * ! < *
5 * , * ' \$ - ' . . B
' % , ! 1 % < * (' \$ * % , * . %
' * * ' * ' \$ - ' . . " 5 % , * 1 (! C % 5
' . 0 % , * * ' " ! * ! ' \$ - ' . . "
! / % ! < * 5 % , B
) * * , * * ' % % 5) * * 5 A , %
' \$ - ' . . % * , ' \$ - ' . . 5) " % /
! / 5 % , ! < *
) * * 0 ") 5 * * A / * , * * ' / , *
' * . ") 5 * * % A / * , * * ' / , *
% , / ! * * ! < * " 5 ! (C % 5 * ! < *
% , 1 / ' \$ - ' . . ! * * ' \$ 5 - ' ! * % 5 * ! < *

)

\$ I ' instrument de ratification \$ Déposé aup
I ' OCDE le ! " "

4? la ; date d'effet pour les échanges de ren
multilatéral entre autorités compétentes concernant
/ , %

' *? C) * pris l'engagement d'échanger automatique
et que, pour être en mesure d'échanger automatique
l'article de la Convention concernant l'assistance admin
qu'amendée par le Protocole modifiant la Convention d
, E % (E ' F , *? G % , ? , * el Ce s'est
! ! ? ") * signé une Déclaration d'Accord multilatér
compétentes concernant l'échange automatique de ren
(E IF' AMAC NCD B)

' *? C " % , ? , ; " ' ndée s'applique à l'
administrative couvrant les périodes d'imposition qu
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, enndé ad se période d'imposition, elle s'applique à
! % < " E janvier de l'année qui
C ' , *? ? à l'égard B' une Partie

Considérant que* l'article, *? ? C * / A
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des périodes d'impos B?

' C * ! , l , < *
Convention amendée que pour ce qui concerne des périod
< * * C ' , *? C " ?
juridictions émettrices pour lesquelles la Convention
d'imposition ou les obligations fiscales E pan prende haa
B

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements 6 emevrat Codevent à nicalme ndée et de l
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclar B n t une se' an

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie à la
Partie existante des renseignements Convention amendée aré
C concerne des périodes d'imposition ou des obli
dans la Convention amendée si les deux Parties décl
d'ef B et

\$ C ! , K tu de l' article , *? *
l' AMAC NCD peuvent donner lieu à des demandes de sui
< * ? , " C , l , ? * * *? C
< diction émettrice a échangé automatiquement des ren

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans
de l'ardécla Convention amendée C et de l' AMAC NCD , di
demandes de suivi formulées* en' applicat? dn de! l'arti
dispositions de l' AMAC NCD, y compris les périodes de
C 1 re nt , quelles que soient les périodes d'impositi
* / C ! , B

L) * *? que la Convention amendée s'applique confor
NCD pour ce qui concerne l'assistance administrative
A ; ' , *? C % * *? C C , "
périodes d'imposition ou les obligations fiscales
! ,

L) * *? que la Convention amendée s'applique aussi
* , ? 0") * A ; ' , *?
qui ont fait des déclarations similaires, " quelles qu
% * < * * /C ! , " C
assistance porte sur des demandes de suivi relatives
NCD pour des périodes de déclaration de la juridiction